

## Le radar tagué

Chaux. Installé à l'entrée de Chaux sur l'axe Giromagny-Belfort, le radar mobile invitant à lever le pied avant la limitation à 50 km/h a été une nouvelle fois recouvert de peinture. Cet acte s'ajoute à la dégradation ces derniers jours du radar mobile situé sur la RN83 entre Roppe et Menoncourt - Les Erreues (90). Ces radars sont souvent victimes d'incivilités. Pour rappel, taguer un radar peut être sanctionné d'une amende de 15 000 €.

Olivier Schnoebelen (CLP)



## Pris la main... dans les stupéfiants

Vesoul, le jeudi 8 septembre, à 15 h. Un individu a été contrôlé rue Edouard Belin, en train de faire chauffer une cuillère à l'aide d'un briquet. Dans la cuillère, un produit blanchâtre pouvant être un produit stupéfiant a réagi aux amphétamines. L'homme était aussi porteur d'un sachet contenant de la résine de cannabis. Il a reconnu l'avoir acheté pour 400 € (pour un poids total de 71 g). À l'issue de sa garde à vue, il a fait l'objet d'une présentation devant le Procureur de la République. Remis en liberté, il sera jugé par le tribunal correctionnel le 13 octobre.

## Un feu se déclare : le locataire incommodé

Vesoul, le samedi 10 septembre, à 22 h. Au 2 cours Montaigne, s'est déroulée une intervention pour un feu dans un appartement. Sur place, les policiers intervenants ont constaté une forte odeur de fumée provenant du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble. En compagnie des pompiers, ils ont procédé à l'évacuation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages. Les autres locataires, résidant dans les étages supérieurs, ont été maintenus confinés dans leurs appartements. Le feu a été rapidement maîtrisé. L'origine accidentelle est privilégiée. Le locataire incommodé par les fumées a fait l'objet d'un transport à l'hôpital. Il fera l'objet d'un relogement.

## Alcoolisé, un couple sème la zizanie

Vesoul, le dimanche 11 septembre, à 6 h. Un équipage de police en contrôle routier rue Maginot a perçu des éclats de voix pouvant s'apparenter à un différend de couple au niveau du quai Barbier. Rapidement sur place, ils ont constaté la présence d'un couple totalement alcoolisé s'invectivant bruyamment. Les agents ont alors demandé aux deux personnes de se calmer et de réduire le volume sonore de leurs éclats de voix. En guise de réponse, l'homme les a outragés. Ces derniers ont tenté de l'interpeller mais sa femme a tenté de s'interposer. L'individu a finalement été maîtrisé non sans mal. Conduit au commissariat, il a été placé en garde à vue pour des faits d'outrages. La femme en état d'ivresse a été placée en dégrèvement. Lors de son audition, le mis en cause a reconnu l'ensemble des faits. Laisse libre sur décision du parquet, il a fait l'objet d'une ordonnance pénale.

## Un pavillon ravagé par les flammes

Bougnon, samedi 10 septembre à 14 h. Au retour de son déjeuner chez un membre de sa famille, cet habitant de Bougnon a eu la mauvaise surprise de voir de la fumée sortir du 1<sup>er</sup> étage de sa maison. Le temps qu'il sorte son animal de compagnie et qu'il prévienne les secours, l'étage s'est très rapidement embrasé. Une grosse partie de la toiture et de la structure de la maison est touchée, la famille a été relogée. Des voisins et des passants ont été le père de famille à sortir tout ce qu'ils pouvaient de la maison.

## Deux hangars agricoles partent en fumée

Pesmes et Malans, dimanche 11 septembre à 22 h. Deux hangars agricoles ont été complètement ravagés par les flammes sur les communes de Pesmes et de Malans ce dimanche 11 septembre dans la nuit. Le premier à Pesmes à 22 h sur la RD21 et le second à Malans à 22 h 35. Aucune victime n'est à déplorer mais les dégâts matériels sont très importants. À Malans, du matériel agricole a été sauvé par les sapeurs-pompiers, mais pas les 100 tonnes de fourrage ainsi que du bois. Près de 1 000 m<sup>2</sup> sont partis en fumée et 200 m<sup>2</sup> à Pesmes. L'origine de ces sinistres est pour l'heure inconnue, une enquête est en cours.



VOS NUMÉROS D'URGENCE		
PHARMACIE DE GARDE 32 37	MÉDECINS DE GARDE 39 66	SAMU 15
POLICE SECOURS OU GENDARMERIE 17	SAPEURS POMPIERS 18	APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112

# Dans l'œil de la rédaction

## FAVERNEY

# Patrimoine Abbaye de Faverney : des ambitions pour la faire renaître

L'abbaye de Faverney fête cette année ses 1 300 ans. Point d'orgue ce week-end, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. En treize siècles, l'abbaye a connu un grand nombre de vicissitudes, de propriétaires et destins, mais elle est toujours debout. Henk Wim Lijftogt, qui l'a rachetée en 2017, compte bien lui donner un nouveau souffle.

« À force de me dire bon courage, on a fini par m'appeler... Monsieur Courage », lance avec humour Henk Wim Lijftogt, propriétaire de l'abbaye depuis la fin de l'année 2017. Ce Néerlandais, originaire de la ville d'Arnhem, dans l'Est du plat pays, a eu un véritable coup de cœur pour les imposants bâtiments qui joutent la basilique mineure de Faverney. « J'ai longtemps cherché à acheter un château. J'ai dû en visiter une trentaine en dix ans, tous en Dordogne. Mais aucun n'était assez vaste pour mon projet. Je n'aurais jamais pensé remonter vers le Nord et acheter en Haute-Saône. Les propriétaires de l'abbaye, un couple de Russes, cherchaient à la vendre et ont passé une annonce sur Internet. Elle correspondait exactement à ce que je voulais. J'ai du la

visiter six fois pour être sûr de faire le bon choix ! »

### Reconnecter l'abbaye au village

« Monsieur Courage », la soixantaine, a parfaitement conscience de l'ampleur du travail qui l'attend encore pour restaurer et redonner vie à l'abbaye, peu ou pas entretenue pendant des décennies. Il l'a d'abord mise hors d'eau, en remettant des tuiles là où il en manquait et en changeant celles qui étaient cassées. « Les toitures de l'abbaye comptent grosso modo 2 millions de tuiles ! On en a changé déjà 10 %. Il a fallu aussi refaire les gouttières, remettre en état les arrivées d'eau et remplacer le vieux réseau électrique - des centaines de mètres de tuyaux et de câbles ! -, changer des fenêtres... Ce sont des travaux essentiels mais peu visibles, ce qui a pu donner aux habitants de Faverney, au moins au début, l'impression que rien ne se passait dans leur abbaye. »

Les choses ont bien évolué depuis. Au fil des mois et des années, Henk Wim Lijftogt a eu à cœur de « reconnecter » l'abbaye au village de Faverney. Les habitants peuvent maintenant facilement y accéder, pour un mariage, une expo dans le cloître, ou un événement dans son vaste parc : concerts, cinéma en plein air, ou rassemblement de voitures de collection. Ce sera aussi le cas ce week-end pour les Journées européennes du Patrimoine, avec un beau programme d'animations et de conférences. L'occasion aussi de constater de visu que les travaux de rénovation avancent.



Henk Wim Lijftogt dans le cloître de l'abbaye, qui fera le plein ce dimanche avec une exposition sur l'écologie et le bien-vivre, en association avec tous les villages de la paroisse.

Henk Wim Lijftogt s'est réservé l'ancien appartement de l'archevêque, à l'entrée du cloître. Il l'a joliment restauré, remettant en valeur son parquet et ses moulures, dont deux médaillons en stuc avec les portraits en vis-

à-vis de Marie-Antoinette et de Louis XVI. Et y habite du printemps à l'automne. Les travaux vont évidemment continuer. Le propriétaire espère avoir terminé le plus gros dans 5 ou 6 ans, pour un projet bien arrêté : ouvrir

dans l'abbaye un centre international de communication et de coaching.

### Un projet de centre international

Ancien avocat d'affaire, au début des années 2000, Henk Wim Lijftogt a en effet développé avec succès, au Pays Bas, une activité de coaching basée sur la programmation neurolinguistique, la PNL, un ensemble de techniques pour améliorer la communication au sein des entreprises ou dans la vie quotidienne. Henk Wim Lijftogt ambitionne d'aménager d'abord une résidence d'artistes puis des espaces de séminaires et d'ateliers, au rez-de-chaussée, plus une vingtaine de chambres, dans un premier temps, dans les anciennes cellules des séminaristes au premier étage - l'abbaye en compte une quarantaine réparties de part et d'autre



L'entrée majestueuse de l'abbaye, avec en fond les deux clochers - une rareté ! - de l'abbatiale mineure de Faverney.

Philippe Royer-Gaspard

Les Journées du Patrimoine à Faverney se tiennent à partir de samedi après-midi avec, entre autres, une déambulation du groupe Vox Romana à travers l'abbaye et un bal folk dans le parc en fin de journée. Dimanche : messe en la basilique, apéritif dans le parc de l'abbaye, et conférence du vicaire épiscopal. Exposition dans le cloître sur le thème de l'écologie. Renseignements sur le site [www.ville-faverney.com](http://www.ville-faverney.com) ; onglet Actualités

## Guy Curien, la mémoire de l'abbaye

Gardien de l'abbaye, dont il possède les clés depuis une bonne trentaine d'années, Guy Curien est intarissable sur l'histoire des lieux. Cet ancien agent technique à la mairie de Faverney a garni lui-même les panneaux qui la retracent dans l'une des salles ouvrant sur le cloître. Les grandes dates y figurent : 722, pose de la première pierre d'un couvent de moniales ; 1132, l'édifice, en ruine, est remis sur pied par des bénédictins de la Chaise-Dieu (Haute-Loire) ; « le miracle des saintes hosties », en mai 1608, relance l'activité de l'abbaye et la fait

connaître en dehors de nos frontières.

Après le départ des moines, chassés par la Révolution, l'abbaye a été tour à tour une prison, un hospice militaire, un bien divisé entre plusieurs propriétaires, avant de passer entre les mains de Marie Garret. Entrepreneuse, elle y a installé une manufacture et une école de dentellières et a loué le reste des bâtiments au diocèse, qui y a aménagé un petit séminaire de philo, dissous en 1967.

Marie Garret s'était vue confier la recette de la liqueur distillée par les moines de l'abbaye à partir d'une douzaine de plantes.

En 1912, elle en a relancé la fabrication dans les caves. Au début des années 1920, l'alcool prend le nom de « Sancta, la liqueur merveilleuse de l'abbaye de Faverney ». Mais la société parisienne qui la distribue fait faillite. Qu'à cela ne tienne ! Ses successeurs, qui ne manquent pas non plus d'imagination, inventent la Cressonnée, un apéritif à base de cresson qu'on trouve alors en quantité au bord de La Lanterne, la rivière qui traverse la commune. La dernière distillation a lieu le 25 juin 1940... à l'arrivée de la troupe allemande à Faverney.

Guy Curien a collecté des centaines d'objets qui témoignent de l'activité de l'abbaye, dont la distillation. Il les a aussi exposés dans des vitrines. C'est un patrimoine unique qu'il détaille avec passion. « Je connais la composition de la Sancta et de la Cressonnée. Mais c'est un secret ! », confie-t-il soudainement à voix basse. « Le nouveau propriétaire de l'abbaye est prêt à relancer la fabrication ! » Chiche ! ■

Ph. R-G

L'exposition est ouverte pendant les Journées du Patrimoine. À voir aussi : les trésors de l'abbaye, dans l'ancienne salle capitulaire. Le week-end, jusqu'au 25 septembre.



Guy Curien, devant ses trésors sous vitrines.

## AMANCE

# Initiative Cultiver du soja tout en produisant de l'électricité, un pari unique au monde

À Amance, un exploitant agricole et une entreprise spécialisée dans l'énergie solaire se sont lancés dans une expérimentation unique au monde : construire des panneaux photovoltaïques au-dessus d'une parcelle de soja. Éclairages sur un projet aux multiples vertus.

Une expérimentation de ce genre est unique à l'échelle internationale. À Amance, l'entreprise TSE - acteur indépendant de l'énergie solaire basé dans les Alpes-Maritimes - a financé sur fonds propres la construction de sa première « canopée agricole » (16 M€). Au cœur de l'exploitation agricole de Sylvain Raison, cette ombrière équipée de 5 508 panneaux solaires est installée au-dessus d'une parcelle de soja de trois hectares. « Ce projet a commencé en 2019. Il a fallu trouver l'agriculteur qui fasse le pari de nous suivre. Deux heures d'échanges avec Syl-

vain Raison, avec qui j'avais été mis en relation par une connaissance commune, et l'histoire était lancée ! » retrace Mathieu Debonnet, président de TSE.

Il poursuit : « Pour accélérer le développement de l'énergie photovoltaïque, l'agrilivoltaïsme, qui permet le couplage d'une production photovoltaïque et d'une production agricole sur une même emprise foncière avec une synergie entre les deux systèmes, constitue une opportunité majeure pour la France. Pendant 150 ans, la production d'énergie était centralisée, mais cette page est en train de se refermer. » Maire d'Amance, Jean-Marie Bertin abonde : « Les territoires ruraux doivent être remis au centre des enjeux énergétiques, ils ont le potentiel pour participer à l'indépendance énergétique du pays ».

### Protégée des aléas climatiques

Après neuf mois de travaux, la « canopée agricole » a pris forme. En mesure de produire 2,4 Mégawatt-crête - soit la consommation annuelle de 1 350 habitants -, cette structure autoprotégée s'avère compatible avec l'utilisation et le passage de



Mathieu Debonnet, président de TSE, et Sylvain Raison, agriculteur à Amance, se lancent dans une expérimentation unique au monde.

la plupart des engins agricoles : faible emprise au sol, distance de 27 mètres entre deux poteaux, 5 mètres de hauteur. Grâce à un système d'intelligence artificielle, deux caméras et plus de 800 capteurs, les panneaux s'inclinent automatiquement suivant l'axe du soleil d'Est en Ouest.

Outre la production d'électricité qui sera injectée dans le réseau en octobre et vendue à une grande entreprise de la santé, l'intérêt agronomique est tout aussi important. L'ombrage partiel généré par les panneaux atténue les stress hydrique et thermique du soja. En période estivale, l'évapo-

transpiration et la température seront réduites, rendant de fait les plantes plus résilientes. Sachant aussi que les panneaux seront inclinés à l'horizontal dès lors qu'il y aura des intempéries de type vents violents, fortes pluies ou orages de grêle. Résistants aux intempéries, ils protégeront la parcelle.

Précurseur Pour Sylvain Raison, qui travaille sur l'exploitation avec sa femme et quatre salariés, cette expérimentation apporte déjà des résultats intéressants : « Nous avons semé six variétés de soja début juin et on remarque que le sol sous l'ombrière est plus frais et conserve mieux l'humidité. Chaque année, nous changerons la céréale cultivée sous les panneaux : blé, orge, maïs... » Pour démontrer la pertinence du projet, des comparaisons seront réalisées entre le comportement de la culture couverte par les panneaux et une parcelle témoin non couverte de deux hectares située juste en face.

Grâce à cette diversification, l'exploitant bénéficiera d'un revenu locatif. Des essais sont planifiés sur neuf ans (pluviométrie, température et humidité du sol, vitesse et direction du vent...) et l'exploitation de cette « canopée » durera au minimum 40 ans. Trois autres sites pilotes seront lancés par TSE ces deux prochaines années en Côte-d'Or, dans la Somme et dans le Calvados.

Quentin Bitard